



éduc'action Créteil

Décembre 2012- Janvier 2013

N°5 (nouvelle série)

Le Courrier académique

**Union académique des syndicats CGT
de l'Éducation nationale de l'Académie de Créteil**

Sommaire :

Pages 2 et 3 :

Infos Carrières

Pages 4 et 5 :

Appel unitaire mobilisation du 31 janvier

Pages 5 à 7 :

Préparation de la rentrée 2013

Page 8 :

Nos coordonnées

Encart :

-Carte de formation voie professionnelle
académie de Créteil

-Fiches de suivi promotions échelon et
congrés de formation

-Affichette i-cgt

**JE LUTTE
DES CLASSES**

Directeur de la publication :
Matthieu Brabant
Le Courrier académique
numéro 5 (nouvelle série)
N° CPPAP
0715 S 07491
Imprimé par nos soins

Infos carrières

Elu-e-s et représentant-e- paritaires

elus@cgteduccreteil.org

D'autres infos en ligne... : www.cgteduccreteil.org

CONCOURS EXCEPTIONNEL : PREMIER ET SECOND DEGRE

Un concours externe supplémentaire aura lieu cette année. Vous pouvez vous y inscrire en plus du dispositif de titularisation.

Attention : il s'agit d'un concours externe et pas d'un concours interne. L'inscription aura lieu comme pour le dispositif de titularisation du 15 janvier 2013 au 21 février 2013.

Si vous souhaitez participer au dispositif de titularisation et au concours externe, il faut donc procéder à deux inscriptions.

DEMANDE DE CONGE FORMATION PROFESSIONNELLE PERSONNELS ENSEIGNANT-E-S, CPE ET COP (TITULAIRES ET NON-TITULAIRES), 1ER ET 2ND DEGRÉ

La circulaire pour les demandes 2012/2013 n'était pas encore parue au moment de l'impression de ce journal.

Le serveur pour faire la demande ouvrira en janvier 2013 : soyez vigilant !

Le groupe de travail rectoral pour les résultats des demandes aura lieu fin mai 2013.

Pensez à nous retourner la fiche de suivi jointe à ce journal.

PROMOTIONS D'ECHELONS

Pensez à nous retourner la fiche de suivi jointe à ce journal.

NON-TITULAIRES

Dispositif de titularisation

Nous vous rappelons que le serveur pour s'inscrire va ouvrir le 15 janvier 2013 et fermer le 21 février 2013. Vous pouvez consulter le 4 pages spécial plan de titularisation : ainsi que le mode d'emploi des concours réservés : Afin de vous aider à savoir si vous êtes éligible, nous vous invitons à utiliser largement notre module i-cgt.

Petite remarque concernant les vacances : les différents textes concernant ce dispositif ne prennent en compte que les contrats comme contractuels. Néanmoins, et cela est d'ailleurs rappelé dans la circulaire ministérielle, la loi prévoit la prise en compte des contrats "pour effectuer des remplacements ou du renfort temporaire (articles 3 ou 6 alinéa 2 de la loi n°84-16)". Cette dernière disposition doit nous permettre d'essayer de faire prendre en compte un certain nombre de vacances, particulièrement si les articles cités sont présents sur les contrats de vacances.

CCP du 30 janvier 2013

La CCP du 30 janvier 2013 traitera :

- ▶ des collègues éligibles au dispositif de titularisation, permettant d'intervenir si certains d'entre vous ont été exclus à tort
- ▶ des passages en CDI pour l'année scolaire 2012/2013, permettant de vérifier que les collègues qui doivent passer ne sont pas oubliés et d'intervenir pour celles et ceux qui sont oubliés ou exclus à tort
- ▶ des promotions d'indice pour l'année scolaire 2012/2013, permettant de vérifier que les collègues qui doivent passer ne sont pas oubliés et d'intervenir pour celles et ceux qui sont oubliés ou exclus à tort.

Pour un suivi efficace de votre situation, nous vous invitons à utiliser largement notre module i-cgt.

Vous trouverez ci-joint une petite affichette à diffuser largement pour informer celles et ceux qui n'ont pas la chance de recevoir nos informations.

Jeudi 31 janvier 2013 : Journée d'action dans la Fonction publique

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, de la Fonction publique ont fait le point sur l'agenda social et les discussions en cours.

Si, ensemble, elles se félicitent que la Ministre souligne son attachement à la Fonction publique, à ses valeurs de progrès social, au rôle de ses personnels,

Si elles notent des améliorations dans la qualité du dialogue social,

Si elles estiment positives quelques mesures déjà prises comme, par exemple, l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle,

Elles considèrent que sur les enjeux essentiels, aucun début de réponse satisfaisante n'est au rendez-vous.

Cela est inacceptable.

► **Sur l'emploi**, les créations – qui vont dans le bon sens – dans certains secteurs ne sauraient masquer les suppressions qui continuent dans d'autres et la situation alarmante de pans entiers de la Fonction publique.

► **Sur les salaires et le pouvoir d'achat**, alors que les bas salaires se multiplient (plus d'1 million d'agents aux environs du SMIC), que les déroulements de carrière sont souvent inexistantes, que les qualifications ne sont plus reconnues, aucune mesure générale n'est envisagée et, en particulier, la valeur du point est toujours gelée.

Le jour de carence, mesure inique et inefficace, condamnée par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejetée par la majorité actuelle lorsqu'elle a été mise en place, n'est toujours pas abrogé.

Il est urgent et indispensable de changer de cap ! La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics. A l'évidence, seule l'intervention des personnels permettra d'obtenir les avancées indispensables sur ces questions majeures.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, ont décidé d'une première étape unitaire de mobilisation dans la Fonction publique. Elles appellent à faire du jeudi 31 janvier une journée nationale d'action.

Pour notamment :

- ▶ Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, et des créations partout où cela est nécessaire
- ▶ Conforter et développer la Fonction publique et les services publics
- ▶ Une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence.

Nous appelons nos organisations à préparer ensemble la mobilisation la plus large possible construite selon des modalités décidées avec les agents (grève, manifestations, rassemblements,...).

Préparation de la rentrée 2013

A la rentrée 2013, 6 770 postes supplémentaires vont être créés.

Bien qu'insuffisants, il s'agit toutefois d'un mieux au regard des 80 000 postes supprimés sur les 5 années précédentes.

Toutefois le satisfecit s'arrête là !

Dans toutes les académies, sauf la Guyane, les recrutements ne permettent même pas de rattraper le taux d'encadrement de 2011 ; ainsi, pour Créteil, il manquera bien 121 postes par rapport à la situation de 2011 !

Avec la recréation de 3 006 postes supplémentaires dans le premier degré et 3764 pour le second degré, le ministère affiche plusieurs priorités pour la rentrée 2013. Il s'agit tout d'abord d'accompagner les montées pédagogiques ; ainsi, près de 1000 etp les accompagnerons dans le 1er degré et près 2 500 (en améliorant le remplacement) également dans le secondaire.

Rééquilibrer les académies

Autre nouveauté pour 2013, le ministère semble s'orienter vers une attribution de ses postes en fonction des besoins réels, en donnant la priorité aux académies les plus déficientes en termes d'encadrement. Les académies de Versailles et de

Créteil sont les plus dotées. L'académie de Créteil aura, pour la rentrée 2013, 835 postes supplémentaires : 405 dans le premier degré et 430 dans le second degré.

C'est la seconde académie la plus dotée après Versailles et ses 839 postes. En revanche, une académie comme Nancy-Metz perd 50 postes dans le premier degré et 26 dans le second degré.

Dans le premier degré :

Priorité annoncée au remplacement ?

Le ministère a annoncé la création de 405 postes pour notre académie pour reconstituer des effectifs de remplacements. Ce n'est pas du luxe quand on sait que dans notre seul département, il manquait 250 enseignants à la rentrée 2012 ! Toutefois, rappelons que les problèmes de remplacements sont chroniques depuis 2008 et que nous chiffions, cette année-là, à 450 postes les besoins en remplacement. Attention, les postes de remplacement seront pourvus à l'aide d'étudiants admissibles au concours exceptionnels et recrutés sur contrat ! Ces étudiants effectueront un tiers temps de service d'enseignement en qualité de remplaçants ! Il s'agit ni plus ni moins que l'installation de la précarité dans le premier degré ! Toujours plus loin dans la mise à mal du statut !

Et la scolarisation dès 2 ans ?

Le ministère annonce vouloir faire de la scolarité dès 2 ans sa priorité pour les académies les plus populaires. L'objectif affiché pour 2013 est de 6 000 préscolarisations dans 15 académies ciblées, dont Créteil. Si l'objectif est louable, les moyens alloués semblent dérisoires, en particulier en Seine Saint-Denis où pour rattraper le taux national de scolarisation des 2 ans nécessiterait la création de près de 200 postes pour notre seul département pour espérer atteindre la moyenne nationale de 10 %.

Plus de maitres que de classe ?

Ce dispositif est expérimenté dans l'académie d'Aix Marseille mais sur présentation de projet pédagogique. Cette annonce est à mettre en relation avec les contrats tripartites et les contrats d'objectifs et de moyens mis en place dans le secondaire. Ces dispositions laissent la porte grande ouverte aux collectivités territoriales qui vont être parties intervenantes dans les dits contrats d'objectif. De plus, les contrats d'objectif et de moyens accroissent l'autonomie des établissements et donc la mise en concurrence de ceux-ci ! _ Au niveau national, ce sont plus de 30 000 enfants supplémentaires qui sont attendus, ce qui correspond à 1 000 postes pour conserver le taux d'encadrement actuel. Ce sont donc 2 000 postes seulement sur les 3 006 créent dans le premier degré qui vont permettre d'améliorer l'accueil des élèves de maternelle et du primaire.

Toutefois au vu des montées pédagogiques dans le département (près de 1200 élèves supplémentaires à scolariser), il y a fort à parier que les seuils d'encadrement spécifique soient dans la ligne de mire tout comme les moyens zep ! De même, la vigilance est de mise concernant la situation des RASED ! Il ne faudrait pas qu'ils servent une fois de plus de variables d'ajustement au détriment de leur mission et de leur spécialité !

Dans le second degré : priorité annoncée aux collèges et aux lycées professionnels

Dans le second degré, la priorité est mise sur les collèges et les lycées professionnels mais sur les 3 764 postes annoncés, près de 2 500 serviront là aussi à faire face à l'afflux de 30 000 élèves supplémentaires pour la rentrée de 2013. 1 264 postes supplémentaires seulement permettront donc d'améliorer l'accueil des élèves de collèges et LP. De plus, il faut rappeler que les horaires réglementaires ne sont pas appliqués partout dans le cadre du bac pro 3 ans en LP, et qu'en la matière il manque environ 400 postes pour l'académie de Créteil seulement. Appliquer les horaires réglementaires fixés par le BO spécial n° 2 du 19 février 2009 en lycée professionnel reviendrait donc à absorber l'ensemble des créations de postes annoncés pour l'académie de Créteil dans le second degré (430) sans tenir compte de l'accroissement démographique...

Et pour la vie scolaire ?

Elle recevra 88 ETP de CPE, 50 ETP d'assistants sociaux et 350 ETP d'AVS I. Au regard du nombre de département, il faut bien se dire que la portion sera congrue même en tenant compte des caractéristiques socio-économiques des académies !

Dans l'académie, cela fera donc 7 cpe, 2 assistants de services sociaux... Et 11 postes d'administratif pour toute l'académie ! Vraiment pas de quoi contre carré les regroupements de service !

Des annonces aux réalités...

Le 19 septembre, Vincent Peillon avait annoncé 40 000 recrutements pour 2013, lors du Comité Technique Ministériel c'est la création de 6 670 postes supplémentaires qui va être actée. Si il faut souligner la création de postes supplémentaires dans un ministère mis à sac par la droite et ses 80 000 suppressions, force est de constater que le compte n'y est pas ! La croissance démographique absorbe près de 3 500 postes sur les 6 670 créés pour maintenir le niveau d'encadrement existant. 3 264 postes supplémentaires c'est donc le coup de pouce à l'éducation donné par le gouvernement Ayrault-Peillon.

Un coup de pouce ne permettant même pas de revenir à la situation de 2011, tout ceci est bien dérisoire au regard des besoins et de l'urgence : le 93 a lui seul a besoin d'au moins 250 postes supplémentaires dans le premier degré pour pouvoir fonctionner normalement et 450 postes de remplaçants, les lycées professionnels du 93, 110 postes supplémentaires...

Ces emplois correspondent essentiellement aux contrats proposés aux étudiants admissibles suite aux épreuves écrites de juin 213. Ils effectueront donc un tiers temps de service. Il est inacceptable que cela se fasse à partir de contrat de droit de privé ; il s'agit ni plus ni moins qu'une aberration l'administration doit créer des postes statutaires !

Nos coordonnées

CGT-Educ'action académie de Créteil

Bourse du travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis
Tel : 01 55 84 41 07
Fax : 01 55 84 41 96

Site internet : www.cgteduccreteil.org

Secrétariat académique
mail : contact@cgteduccreteil.org

Elu-e-s et représentant-e- paritaires
mail : elus@cgteduccreteil.org

Secrétaire académique : Matthieu BRABANT
Secrétaire académique adjoint : Matthias PEREZ
Administrateur académique : François ROUCHY

<p>Seine-et-Marne : CGT-Educ'Action 77 Bourse du travail de Melun 15 rue Pajol 77 007 Melun cedex Tel : 01 64 14 25 85 e-mail : bsdencgt77@laposte.net site internet : http://cgteduc77.org/</p> <p>Secrétaire départemental : Max FRAYSSE Trésorier : René GODEFROY</p>	<p>Seine-Saint-Denis : CGT-Educ'Action 93 Bourse du travail de Saint-Denis 9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis Tel : 01 55 84 41 02 e-mail : cgteduc93@free.fr site internet : http://cgteduc93.fr/</p> <p>Secrétaires départementaux : Fabienne CHABERT Jean CHAMBON Jérôme PIQUES Trésorière : Safia AMGHAR</p>	<p>Val-de-Marne : CGT-Educ'Action 94 Maison des syndicats de Créteil 11/13 rue des Archives 94010 Créteil cedex Tel : 01 41 94 94 25 e-mail : cgt.educ-action94@laposte.net site internet : http://cgt.educaction94.free.fr/</p> <p>Secrétaires départementaux : Pablo KRASNOPOLSKY Pascal COUDERT Trésorier : Gilles MARTIN</p>
--	--	--

Union nationale CGT-Educ'action

Bourse nationale du travail CGT
263 rue de Paris case 549 93515 Montreuil cedex
Tel : 01 48 18 81 47
Fax : 01 49 88 07 43
Mail : unsen@ferc.cgt.fr
Site internet : <http://www.unsen.cgt.fr>

Secrétaire général : Patrick DESIRE

Directeur de la publication : Matthieu BRABANT
N° CPPAP 0715 S 07491

Le Courrier Académique nouvelle série N°5
Imprimé par nos soins



Évolution de l'offre de formation professionnelle sur l'académie de Créteil pour la rentrée 2013

Compte-rendu du groupe de travail rectoral du mercredi 19 décembre 2012 présidé par le Secrétaire Général de l'académie de Créteil, avec le DAET. La CGT-Éduc'action, première organisation syndicale des LP et SEP de l'académie de Créteil, était là pour défendre les demandes des établissements et pour s'opposer à la politique rectorale.

D'autres infos sur notre site internet, en particulier le détail de l'évolution de l'offre de formation :

www.cgteduccreteil.org

Les principes rectoraux

Voici les principes (très contestables !) qui dictent les propositions rectorales :

- Montée en charge de l'ASSP avec la création de 70 divisions pour absorber les montants de terminale (suite réforme voie professionnelle),
- Réduction du nombre de place en Bac Pro GA justifiée par une demande plus faible que les places disponibles. Redéploiement vers des sections à forte demande,
- Nouvelles ouvertures de CAP (7),
- Cordées de la réussite Bac Pro – STS
- Mixité des publics Apprentis/Lycéens professionnels en particulier en TU, structure métalliques et hygiène environnement,
- Poursuite du travail en réseaux.

Interventions particulières de la CGT-Éduc'action Créteil

Nous sommes intervenus pour défendre les revendications des personnels des établissements suivants : Arche Guédon à Torcy, Léonard de Vinci à Melun, Prévert à Combs-la-Ville, Jean Moulin au Blanc-Mesnil, Georges Brassens à Villepinte, Arthur Rimbaud à La Courneuve, Denis Papin à La Courneuve, Lucie Aubrac à Pantin, Marcel Pagnol à Bondy, ENNa à Saint-Denis, Théodore Monod à Noisy-le-sec, Paul Bert à Maisons-Alfort, Pierre Brossolette au Kremlin-Bicêtre, Marx Dormoy à Champigny, Val de Bièvre à Gentilly.

Interventions et analyse **de la CGT-Éduc'action Créteil**

Voici ci-dessous détaillés nos interventions lors du groupe de travail et nos analyses.

Apprentissage :

Nous constatons une fuite en avant vers l'Apprentissage, en cohérence avec les politiques nationales et régionales, avec des campagnes de propagande à grande échelle, pour sa promotion afin d'en faire la voie privilégiée sinon exclusive de la formation professionnelle initiale. Les EPLE et ses personnels sont fortement incités à développer la mixité des publics "scolaire et apprentissage" comme des parcours mixtes. Une telle proposition n'a d'autre sens que de multiplier "le nombre d'apprentis potentiels" aux CFA publics et privés réduisant le cursus scolaire à une annexe de l'Apprentissage.

Malheureusement, ces orientations largement revendiqués par les décideurs de l'Etat et des Régions mettent à mal la légitimité d'une réussite des parcours scolaires sur 2 ou 3 ans.

Par ailleurs, il ne faudrait pas confondre des solutions de parcours diversifié individuelle offerte à un jeune en difficulté (Scolaire/Apprentissage ou réciproquement) et un dispositif structurel jugé dangereux, la mixité des publics, censé résoudre par magie les difficultés de la voie professionnelle initiale. Dans cette histoire, l'aspect pédagogique est totalement occulté, ce qui n'est pas la moindre des difficultés. C'est faire peu de cas aussi des difficultés réelles rencontrées par les apprentis, sans parler des réticences de plus en plus fortes exprimées, dans le milieu des entreprises, pour embaucher et former des apprentis.

Pour la CGT-Educ'Action Créteil, la voie normale de la formation professionnelle initiale des jeunes relève des voies de formation scolaire des lycées et des lycées professionnels, et cela d'autant plus dans un contexte économique défavorable d'emploi. La complémentarité mise en avant de la formation professionnelle initiale des jeunes sous voie scolaire et par apprentissage devient de plus en plus un leurre au détriment de la voie scolaire insuffisamment valorisée et reconnue. D'ailleurs, les CFA sont des établissements régionaux très majoritairement privés offrant de plus en plus une formation professionnelle complète initiale du niveau V au niveau I selon leurs filières et développant la formation continue. La promotion, la valorisation et le développement de la formation professionnelle initiale et continue en lycée dans l'Education Nationale devient dans ce contexte un enjeu incontournable pour le système éducatif et la formation professionnelle tout au long de la vie . La responsabilité de l'Etat mais aussi celle des Régions est pleinement engagée dans cette reconnaissance.

Dans quelle mesure la prochaine loi sur la Refondation "nécessaire" de l'école " mais aussi de la loi sur la décentralisation en préparation vont-ils répondre à cette reconnaissance ? A l'examen des propositions actuelles, pour la CGT-Educ'Action, il reste beaucoup à faire avec de nouveaux signaux d'inquiétudes.

MCAD/ST2S/ASSP :

Nous notons la suppression d'au moins 13 divisions en première ST2S dans 13 lycées de l'académie, dont 11 sont polyvalents avec la filière ASSP. Nous ne soutenons pas cette politique qui pose un vrai problème de fond.

La montée pédagogique en baccalauréat professionnel en 3 ans en ASSP a pour conséquence de tarir le flux d'élèves sortant de BEP Carrières Sanitaires et Sociales

(CSS) qui intégraient pour une partie la filière Sciences et Technologies de la Santé (ST2S) et surtout des Mentions complémentaires Aide à Domicile (MCAD), Aide Soignant et Auxiliaire de puériculture. La mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans en Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) peut cloisonner de fait les filières Professionnelles et Technologiques. Le rectorat soutient cette politique en fermant 14 sections de ST2S et de MCAD plus particulièrement, et ce d'autant plus dans les lycées ayant les 2 voies LP et LT de formations. Dans ce cadre, 3 lycées polyvalents n'auraient plus de filière ST2S : LPO Arche Guedon à Torcy, LPO Tremblay en France et LPO Lucie Aubrac à Pantin.

De même, la fermeture des MCAD à la professionnalisation reconnue au niveau V de la filière sociale est inquiétante.

La création du baccalauréat ASSP en lieu et place des BEP CSS a donc accentué le cloisonnement entre la voie professionnelle et la voie technologique. Les élèves de premières professionnelles voire de secondes professionnelles devraient pouvoir avoir la possibilité de se réorienter en 1ère ST2S et vice versa pour des élèves de 1ère ST2S vers la voie professionnelle. Nous combattons cette nouvelle accentuation du cloisonnement des trois voies du lycée. Nous demandons que cette politique soit revue et revendiquons une véritable politique d'investissement pour mettre en place les classes passerelles et l'adaptation de parcours diversifiés. Cette politique va, en plus, dégrader les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves en aggravant les conditions d'enseignement et d'accueil par des effectifs élèves surchargés.

GA :

Les sections Gestion Administrative (GA) remplacent les Bac pro comptabilité et secrétariat et font encore l'objet de 4 fermetures proposées à la rentrée 2013. Elles représentent plus de 20% de l'accueil des sortants de collèges vers le bac pro. Une nouvelle attractivité et lisibilité dans cette filière administrative avec l'accès adapté au BTS devient incontournable pour une insertion professionnelle véritable et une orientation réussie.

Les inquiétudes sur la poursuite d'une réduction de l'accueil en GA de la filière professionnelle sont donc grandes pour les personnels, notamment des disciplines professionnelles, mais aussi pour l'offre de formation en direction des BTS via la voie professionnelle des lycées. Concernant les personnels, nous souhaitons un nouveau point suite au courrier reçu par les collègues il y a quelques temps déjà, courrier qui leur demandait de se ... reconverter.

Les réformes successives ont fragilisé cette filière par manque d'une véritable ouverture et adaptation avec les BTS existants et à venir dans ce champ professionnel. Cette situation n'est pas irrémédiable et nécessite un changement profond de stratégie sur la carte des formations pour le devenir de la filière administrative et de nouvelles perspectives pour les personnels concernés.

Heures réglementaires :

Depuis la mise en place du baccalauréat professionnel généralisé en trois ans à la rentrée 2009, les Recteurs de Créteil ont refusé d'appliquer les horaires légaux d'enseignement prévus par le bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009. Des recours au TA sont en cours.

Le rectorat de Créteil refuse toujours d'appliquer la loi qui garantit pourtant l'égalité des territoires et l'égalité de réussite des élèves. Cette politique rectorale de discrimination à l'égard des lycées professionnels est profondément choquante et doit trouver une réparation définitive et attendue pour la rentrée 2013 dans l'attribution des moyens d'enseignement aux EPLE.

La CGT-Educ'action Créteil estime à au moins 200 équivalents temps plein (ETP) le manque de moyens horaires attribués depuis la rentrée 2009 à la voie professionnelle des lycées pour les bac pro 3 ans.

Plusieurs établissements du 93 semblent particulièrement concernés :

Par exemple, selon nos calculs et les informations recueillis sur les DHG :

A Louise Michel à Epinay : - 124 H soit 6,8 ETP.

A Monod à Noisy- le-Sec : - 97 H soit 5,4 ETP.

A A.Rimbaud à La Courneuve : 86 H soit 4,7 ETP.

A Brassens à Villepinte : - 84 H soit 4,7 ETP.

A Briand au Blanc Mesnil : - 78 H soit 4,3 ETP.

A Bartholdi à Saint- Denis : - 40 H soit 2,2 ETP...

Partout ces heures manquantes,amènent des problèmes dans la gestion des classes, nuisent à l'apprentissage des élèves et dégradent les conditions de travail des enseignants et de l'ensemble des équipes. Les conséquences concrètes de ces heures en moins c'est la fin des enseignements à groupe réduit. Ainsi, à Louise Michel à Epinay, les collègues se voient attribuer 33 heures prof pour les sections GA en seconde pour 24 élèves ce qui n'est même pas l'horaire de 40heures (au lieu des 45 heures prévues par le BO) du calcul rectoral. Dans ces conditions, comment dispenser un enseignement de qualité et assurer la réussite de tous alors que les difficultés se multiplient ?

Il est temps de retrouver un vrai changement au moins dans ce domaine des heures d'enseignement dont la première mesure est le respect et l'amélioration des dotations.

Cordées de la réussite :

Nous exprimons notre scepticisme sur ce dispositif qui, outre qu'il se base sur une conception contestable de la « réussite individuelle », semble plus un affichage qu'une réelle volonté de permettre (et de mettre les moyens!) une réussite des élèves de bac pro en BTS.

La CGT-Éduc'action considère que ces réponses sont insuffisantes. Nous combattons les principes rectoraux avec les personnels. Nous invitons les établissements à continuer à se saisir de ces informations et à se réunir en AGs afin de lister leurs revendications et préparer des mobilisations.

Nous prendrons dès la rentrée des initiatives pour que cette politique rectorale de casse de la voie professionnelle soit combattue.

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

NomPrénom

Adresse personnelle

Code postal.....Commune

Grade ou corpsDiscipline

Établissement

Code postalCommune

CGT Educ'action – 9/11, rue Génin – 93200 Saint-Denis - Tél : 01 55 84 41 07 - e-mail : contact@cgteduccreteil.org - internet : www.cgteduccreteil.org



PROMOTION D'ECHELON 2012/2013

Stagiaires et Titulaires

**Promouvable ou non promouvable ?
Comment le savoir ?
Attention, promouvable ne veut pas dire promu**

Pour être promouvable : il faut satisfaire une condition d'ancienneté dans l'échelon. L'ancienneté dans l'échelon se calcule en prenant en compte la date d'accès à l'échelon et l'éventuel reliquat d'ancienneté figurant sur le dernier arrêté de promotion. **Si la condition d'ancienneté est acquise entre 1^{er} septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours, on est promouvable.**

Exemple : X a été promu au 6^{ème} échelon le **15-12-2010** avec un reliquat de **4 mois** (voir arrêté d'avancement) la condition d'ancienneté pour être promu au 7^{ème} échelon est de 2 ans et 6 mois promotion au Grand Choix et 3 ans au Choix.

La condition d'ancienneté sera acquise pour le :

- **Grand Choix** au 15-12-2010 + (2 ans 6 mois - 4 mois) soit le **15-02-2013** : X est **promouvable au Grand Choix**
- **Choix** au 15-12-2010 + (3 ans - 4 mois) soit le **15-08-2013** : X est **promouvable au Choix dans la même année**

La CAPA de l'année scolaire 2012/2013 traitera de la promotion de X. Si X n'est pas promu au Grand Choix ou au Choix, X sera promu à l'ancienneté au 15-02-2014 lors de la CAPA de l'année 2013/2014

Pour être promu au Grand Choix; il faut que la note **GLOBALE** de l'année **PRECEDENTE** permette d'être classé dans les premiers 30% du nombre des promouvables. Pour être promu au Choix; il faut être classé dans les 50% du nombre des promouvables suivant les promus au Grand Choix. Les 20% restant seront promus à l'ancienneté.

Exemple : Sur dix promouvables à un échelon, 3 seront promus au Grand Choix, 5 le seront Choix et 2 l'ancienneté (pour certains échelons, on peut être promouvable au Grand Choix et au choix, la même année) en calculant la nouvelle date de promotion éventuelle.

Si vous êtes promu, l'ancienneté cumulée au titre de l'ASA est prise en compte, nous contacter pour en connaître les modalités.

Votre échelon actuel		
Votre calcul	Au Grand Choix	Au Choix
Date d'accès		
Durée tableau		
Reliquat (-)		
Date de promotion		

**Si vous êtes Promouvable
Nous retourner
La fiche syndicale
jointe**

**Tableau d'avancement d'échelon : rythme d'avancement dans la classe normale
du corps des professeurs certifiés, agrégés, EPS, des écoles, CPE et PLP**

Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Ancienneté cumulée
Du 1 ^{er} au 2 ^{ème}	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Du 2 ^{ème} au 3 ^{ème}	9 mois	9 mois	9 mois	1 an
Du 3 ^{ème} au 4 ^{ème}	1 an	1 an	1 an	2 ans
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème}	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 5 ^{ème} au 6 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	8 ans
Du 6 ^{ème} au 7 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	11 ans 6 mois
Du 7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	15 ans
Du 8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	19 ans 6 mois
Du 9 ^{ème} au 10 ^{ème}	3 ans	4 ans	5 ans	24 ans 6 mois
Du 10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	30 ans



Fiche de Promotion 2012/2013

CAPA: février-mars 2012

Si vous êtes Promouvable
Adressez-nous cette fiche à l'adresse indiquée ci-dessous

Nom: _____ Prénom: _____ téléphone: _____

E-mail: _____

Date de naissance: _____ situation de famille: _____

Adresse personnelle: _____

Adresse de l'établissement: _____

Situation administrative (titulaire ou stagiaire) : _____

Corps : _____

Discipline _____

Echelon actuel: _____

depuis le: _____

Nature de la dernière promotion: Choix Grand choix Ancienneté

Date de dernière promotion: _____

INSPECTION: Note: _____ Date: _____ Inspecteur: _____

Note administrative Péréquée: _____/40

Note Pédagogique : _____/60

Note Globale : _____/100

CGT-Educ'action-Créteil
9, rue Génin, 93200 Saint-Denis
Tél : 01 55 84 41 07 - E-mail : elus@cgteduccreteil.org
<http://www.cgteduccreteil.org/>



Fiche syndicale de suivi de demande d'un congé de formation

NOM d'usage:.....NOM de naissance:.....
Prénom:.....Né(e) le
Adresse personnelle:.....
Code postal et localité.....N° de téléphone personnel.....
Email:.....
Établissement ou service d'exercice.....
Corps/Discipline/Fonction.....
Ou autre situation.....Sollicitation d'un temps partiel (oui/non) :.....
Ancienneté dans l'Éducation nationale au 31/08/2012 :
Candidatures les années précédents (précisez les années scolaires) :
.....
.....

Objet de la formation :

Organisme :

Durée :

Formations et concours suivis ces 5 dernières années (préciser le contenu et le résultat) :

Pour le groupe 5 : Activités de recherche et date prévue pour la soutenance :

Motivations et éléments appuyant votre demande :

Dossier à retourner par voie postale ou par mail :

elus@cgteduccreteil.org

CGT Educ'Action Créteil

Bourse de travail 9/11, rue Génin 93200 SAINT-DENIS

**L'administration
n'en voulait pas
pour les contractuels**



La CGT éduc'action l'a créé



Outil à disposition des contractuels à retrouver sur notre site internet :

www.cgteduccreteil.org

Premier syndicat des contractuels
enseignants, CPE et COP
de l'académie de Créteil



- ⇒ Pour une meilleure approche de votre situation administrative
- ⇒ Pour suivre les passages en CDI
- ⇒ Pour suivre vos passages d'échelon
- ⇒ Pour suivre le dispositif de titularisation

CCP sur les changements d'échelon, les passages en CDI et les titularisations le 30 janvier 2013 !

Pour toute question particulière, n'hésitez pas à
contacter nos représentants paritaires CCP :

elus@cgteduccreteil.org